

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Joumada I 1448  
20 Octobre 2026

N° 129

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| <b>Constitution de Sociétés</b>                   |      |
| Sociétés communautaires.....                      | 3170 |
| <b>Gestion de Sociétés</b>                        |      |
| Homologation de résolutions .....                 | 3170 |
| <b>Fonds de Commerce</b>                          |      |
| Vente et location de fonds de commerce.....       | 3171 |
| <b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b> |      |
| Constitutions .....                               | 3178 |
| Homologation de résolutions .....                 | 3179 |
| <b>Actes Judiciaires</b>                          |      |
| Ventes aux enchères publiques .....               | 3179 |
| Avis aux créanciers.....                          | 3185 |
| <b>Convocations</b>                               |      |
| Sociétés anonymes .....                           | 3187 |
| Sociétés communautaires.....                      | 3191 |
| Autres sociétés .....                             | 3191 |
| <b>Divers</b>                                     |      |
| Avis au public.....                               | 3192 |
| Rectificatif .....                                | 3192 |
| <b>Actes Administratifs</b>                       |      |
| Avis au public .....                              | 3193 |

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

### Butletín de Constitution d'une Société

#### Citoyenne régionale

Nom ou raison sociale : Société citoyenne régionale "Nawafedh"

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 10.000 DT

Siège social : Habib Bourguiba; immeuble CHRIGUI, Médenine nord

Objet social : Culture & Communication

Durée : 99 ans

Date de dépôt de l'acte constitutif : 16/8/2026

Parts sociales à souscrire : 50 parts sociales

Valeur nominale des parts sociales : 200 DT par action

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine

Délai de souscription : du 01/11/2026 au 15/11/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice de droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Invitation à l'assemblée générale : Exprimer via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale : Selon le texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Najah soufien : Délégation Médenine sud, Gouvernorat de Médenine, Adresse Route bengarden Médenine sud

Chaftar ahmed : Délégation zarzis, Gouvernorat de Médenine, Adresse Cité raja, el mionssa zarzis

Gessmi raida : Délégation Médenine nord, Gouvernorat de Médenine, Adresse Route benkhdeche.

2026R03010SODB1

## GESTION DE SOCIETES

### Homologation de résolutions

#### SOCIETES ANONYMES

**La Tunisienne des assurances Takaful «At- Takafulia» S.A**

**Capital social : 20 000,005 dinars**

**Siège social : Immeuble Mégrine Business Center 2, Saint-Gobain, Route de Mégrine Ben Arous**

**Identifiant unique : 1308074G**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 septembre 2026 enregistré auprès de la recette des finances rue de l'Autriche à Tunis le 25/09/2026 sous le numéro 26703877 reçu N°7392M dont une copie a été déposée au RNE sous le numéro 2026164942 en date du 28/09/2026 il a été décidé :

- Le transfert du siège social à : Immeuble Mégrine Business Center 2, Saint-Gobain, route de Mégrine - Ben Arous.

- Modification de l'article 5 des statuts de la société.

2026R03007SANB2

#### Réduction du capital social

**SOCIETE CENTRALE LAITIERE MAHDIA S.A**

**S.A AU CAPITAL DE 43.300.000 D**

**SIEGE SOCIAL : DKHILA BP 123 MAHDIA**

**MATRICULE FISCAL : 0601515S**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

en date du 22 septembre 2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia sous le n°26700773, quittance n°M064459, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modes et délais de convocation;
2. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions;
3. Approbation des modalités d'acquisition par la Société des actions détenues par l'actionnaire SEABG ;
4. Annulation des actions rachetées par la Société;
5. Réduction du capital social;
6. Modification corrélative des statuts;
7. Pouvoirs pour formalités.

L'objectif de la réduction de capital est le rachat par la société de ses propres actions. Conformément aux dispositions de l'article 311 du Code des Sociétés Commerciales, les créanciers dont la créance est née avant la date de la dernière annonce de la décision de réduction du capital ont le droit de s'opposer à cette réduction jusqu'à ce que leurs créances non échues au moment de la publication, soient garanties.

Ne bénéficieront pas de ce droit les créanciers dont les créances sont déjà suffisamment garanties.

Le droit d'opposition devra être exercé dans le délai d'un mois à partir de la date de la dernière annonce de la décision.

2026S01393SANB2

#### Société FC BUSINESS

**SA au capital de 5.000 DT**

**Siège social : 41 AVENUE KHAIED-DINE PACHA IMMEUBLES LES JARDINS DE PACHA Montplaisir, Bab El Bhar, Tunis, 1073**

**MF : 1928663Y/A/M/000**

**RNE : 1928663Y**

Suivant PV de réunion d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du

07/09/2026 enregistré le 09 septembre 2026 à la Recette des Finances de Montplaisir Tunis suivant quittance n°M074178 et enregistrement n°26505457 et au registre national des entreprises sous n°2026P87704686.

Il a été décidé :

- La cessation d'activité et la dissolution anticipée de la société;
- La nomination de Monsieur Wael Makni liquidateur de la société.

2026403567SANB2

---

## **SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA**

**(Groupe STB)**

**S.A au capital de 7.500.000 Dinars**

**R.C : N°0009091 K Tunis**

**Siège Social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) Tunis**

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 1er Juillet 2026, enregistré le 21 Juillet 2026 à la recette des finances rue Ghandi - Tunis, sous le n°26703633 - quittance n°M053067, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 10 Août 2026, le Conseil d'Administration décide la cooptation de M. FADHEL CHAGHAL en qualité d'Administrateur et sa nomination en qualité de Président Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs conférés par les statuts.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité délègue à M. FADHEL CHAGHAL, Président Directeur Général, qui exercera sous son autorité et son contrôle, tous pouvoirs pour la direction courante des affaires de la Société.

2026403568SANB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 05/10/2026 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 07/10/2026, N° de quittance M079951 N° d'enregistrement 26204294, M. Marwen Kouki a vendu à M. Abd Alaziz Khamesi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café, dans le local sis à cité Almzoughi Mourouj 3 Ben Arous. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur sis cité Almzoughi Mourouj 4 Ben Arous. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/10/2026.

2026R03002FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 06/10/2026 sous le N°26808030 (Quittance N°106757), Monsieur Mokhtar ESSOUSSI, titulaire de la CIN N° 07264561, demeurant à Sidi Daoud, La Marsa, Tunis a cédé à la société «Point Optic Mokhtar», société en participation en cours de constitution, le fonds de commerce d'«opticien» sis au 219, Avenue Habib Bourguiba, Le Kram, Tunis. Les oppositions éventuelles seront reçues conformément à la loi au domicile élu du vendeur, à l'adresse sus indiquée, dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17/10/2026.

Cette annonce annule et remplace l'annonce qui parue au JORT n°127 du 14/10/2026.

2026R03003FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 21/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de Tébourba le

26/08/2026, sous le n°26201189 Quit. n°M049117, Monsieur Mohamed Amine Eluch, a vendu et cédé à la société OPTIQUE ET VISION NEILA, société en Nom Collectif, titulaire de l'identifiant unique n°1992433X, représentée par sa gérante, Mme Naïla Bradai, la totalité du fonds de commerce d'optique médicale et de vente de lunettes, sis au 4 bis, avenue Habib Bourguiba, Tébourba, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être présentées auprès du vendeur, demeurant à la Résidence El Ferdaws, immeuble n°8, appartement n°1, Cité El Ghazala, gouvernorat de l'Ariana.

La cession susvisée a fait l'objet d'une publication sur la plateforme électronique du Registre National des Entreprises en date du 09/09/2026.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk daté le 12/09/2026.

2026R03005FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, dont l'objet est la vente d'un fonds de commerce légalisé à la municipalité de Kélibia le 28 septembre 2026, et enregistré à la Recette des Finances le 06 octobre 2026 sous le numéro 26 20 29 28, le sieur ADAM BEN MOHAMED LAROSSI BOUFAIED demeurant Rue KHEMAIS TARNANE - KELIBIA, a vendu le fonds de commerce destiné à la vente d'épices et de fruits secs en gros et au détail sis à la Rue ABOU KACEM CHEBBI - KELIBIA au rez-de-chaussée, au sieur YASSINE BEN MOHAMED BOUFAIED, demeurant Rue de MONASTIR- KELIBIA. Les oppositions seront reçues au plus tard dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT, et ce, au domicile élu à cette fin, celui du fonds de commerce sis à la Rue ABOU el-KACEM CHEBBI au rez-de-chaussée entre les mains de l'acheteur le sieur YASSINE BOUFAIED.

Le présent avis a été publié au journal ESSAHFA du 14 octobre 2026.

2026R03009FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 08/09/2026 enregistré à la recette des finances du Sers en date du 23/09/2026, N° de quittance M018746 N° d'enregistrement 26200777, Mr Imed Abdellaoui représenté par son mandataire Mr Abd El Halim Melki a vendu à Mr Ridha Khelifi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Activité commerciale d'un moulin à huile d'olive traditionnel situé à Elles Sers, dans le gouvernorat du Kef.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sis à la Rue du Jasmin Lot 315 Mourouj6 Ben Arous, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux ACHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 04/10/2026.

2026R03012FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 30/09/2026, sous le numéro d'enregistrement 26205823, quittance n°M095158, Messieurs Mohamed Boukriâa titulaire de la CIN n°03579220, et Abdennaceur Bayouli titulaire de la CIN n°03572873, ont vendu à M. Kamel Ben Hedi Guesmi titulaire de la CIN n°13435482 la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de vente de lait et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

Toutes oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15/10/2026.

2026R03017FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 01/10/2026 sous le numéro

d'enregistrement 26205832 quittance n°M095357, M. Omar Moutii titulaire de la CIN n°03514476, a vendu à M. Kamel Ben Hedi Guesmi titulaire de la CIN n°13435482 la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba, Médenine.

Toutes oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis est Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15/10/2026.

2026R03018FCCC2

---

### **Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Soliman le 05/11/2025, quittance N°M67095 et enregistré sous le N°02954 Mr Hammouda Ben Elmaki Bennasr de la CIN N°06406945, a vendu à Mr Bessem Rahali de la CIN N°09829360 la totalité du fonds de commerce, consistant en un local commerce restaurant, sis à Rue République Soliman.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT, étude de Mme Imen Ben Toumiya sis à Rue Mohamed El Beji Kaiid Sepsi GP1 Grombalia.

2026R03021FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées auprès de la municipalité de Tozeur en date du 03/02/2026, et enregistré à la Recette des Finances de Tozeur sous le reçu n°M041846 et le numéro 26202527, en date du 22/09/2026, Madame Khadija, fille de Mohamed Moncef Ben Othman, titulaire de la carte d'identité nationale n°07083804, représentée par son époux, Monsieur Issam, fils de Ridha Ben Afif Aïdoudi, en vertu d'une procuration dont la

signature a été légalisée auprès de la municipalité de Tozeur le 23/01/2026, sous la référence d'enregistrement 26700296 et le reçu n°04691, a vendu à Madame Souad, fille de Mohamed Taieb Aboudi, veuve de Ammar Gtif, titulaire de la carte d'identité nationale n°03179469, l'intégralité du fonds de commerce exploité en tant que café, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la résidence Essalem, route de Degache, avenue Essalem, avenue de l'Environnement, à Tozeur.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk le 10/10/2026.

Toute personne intéressée est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours.

2026R03023FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 01/10/2026, enregistré à la recette des finances Beb souika 02/10/2026, quittance n°M069572 enregistrement n°26203251 Monsieur Hichem lahmar a cédé à Abderraouf shiri, l'intégralité du fonds de commerce qui consiste en un café et un restaurant sis au 41 souk hafsi Beb souika Tunis. Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le Journal Echourouk du 09/10/2026.

2026R03025FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances le 24/11/2025 sous le n°25203733, quittance n°M086812. Monsieur Massoud Bilel cin n°06477291 cède, la totalité du fonds de commerce de «salon de thé» exploité au local sis à la rue Habib Bourguiba Kelibia, à Monsieur Zwari Aymen cin 06419439.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de vingt jours du JORT.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 6/10/2026.

2026R03026FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé daté le 13 Juin 2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M143556 enregistrement n°26206139 le 01/10/2026, Mr Louati Yassine, c.i.n n°09852592, a cédé à la société SARL en cours de constitution représentée par Madame Farhani Chiraz c.i.n n°11938645 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Abou Dhabi Hammamet, ayant comme objet vente des parfums et produits cosmétiques.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 30/10/2026.

2026R03027FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de cession de F.C enregistré à la recette des finances BORJ LOUZIR le 20/10/2025 sous le N°25203651 Quitt. N°M082920, CHEDHLIA NAGATI a vendu à ALIA SHILI l'ensemble de fonds de commerce sise au RES HELA 1 CITE HEDI NOUIRA BORJ LOUZIR ARIANA.

Les oppositions doivent parvenir à la RUE BHAR BALTIK NKHILET ARIANA NORD au nom de CHEDHLIA NAGATI dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est faite à Achourouk et le Quotidien le 15/10/2026.

2026R03035FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2026, et enregistré à la recette des finances de Béja le 12 octobre 2026, sous le numéro d'enregistrement 26207656, quittance n°M061004 : Monsieur Kamel Ben Mohamed Ben Hammadi Fathalli, a vendu à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Hédi Chaouali, l'intégralité du fonds de commerce, comprenant

tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans deux locaux contigus destinés à la vente de pièces de rechange automobiles, situés à la route d'Amdoun à Béja.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur dans un délai maximal de vingt jours à Compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans deux journaux : الشروق et le Quotidien le 17/10/2026.

2026R03036FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/10/2026 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse ; le 7-10-2026 sous le N°26204600 Quittance N°M056184 fahmi taghouti a vendu à amine chelli la totalité du fonds de commerce sis boulevard annakhil kzema- est Sousse un local à usage commercial.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C sis boulevard annakhil kzema - est Sousse.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk le 17/10/2026.

2026S01389FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

EN VERTU D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 2/10/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES VICTOR HUGO A SOUSSE LE 7-10-2026 SOUS LE N°M055989 QUITTANCE N°262045894 FOUZIA CHERNIN CEDE A SALEM BIN SALEM LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS A RUE AHMED TAOUFIK ELMADANI A KHZEMA OUEST UN LOCAL A USAGE COMMERCIAL AYANT matricule fiscal 1937929 G.

TOUTES LES OPPOSITIONS SERONT ADMISES DANS UN DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA

DATE DE PUBLICATION DE CET AVIS AU J.O.R.T ENTRE LES MAINS DE L'ACQUEREUR A L'ADRESSE DU F.C.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk le 17/10/2026.

2026S01390FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé légalisé le 25 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba n°1 le 02 octobre 2026 sous le n°26207383 reçu n°MO82410, Monsieur Salem Ben Mohamed Faouzi Ben Salem DORAI, CIN n°06947597, IU n°1524071K, demeurant à Monastir, a vendu à la société «W & A Investments», société à responsabilité limitée en cours de constitution, ayant son siège social à l'Avenue 14 Janvier Monastir, représentée par sa représentante légale Madame Wafa LAKHAL, CIN n°09301748, un fonds de commerce de restaurant et vente de repas et boissons sis à l'Avenue 14 Janvier Monastir, composé de la clientèle et l'achalandage, du droit au bail ainsi que du matériel et des équipements, à l'exclusion du nom commercial «Bistrot», moyennant le prix global de cent mille dinars (100.000,000 D) payable par tranche.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Zied BEN AMEUR, avocat près la Cour de Cassation, au cabinet Nasr Ben Ameur et Associés, sis Rue Sœur Joséphine, Sousse 4000, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été inséré au journal Al Chourouk du 15 octobre 2026.

2026S01395FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

#### **Société Bleu et blanc**

**I.U : 1889834E**

Suivant acte SSP en date du 01/9/2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 02/10/2026

sous le N°26206173 suivant quittance N°M144089 la société Bleu et Blanc IU N°1889834E cède à la société Oasis Fish Trading SARL en cours de constitution la totalité du Fonds de commerce pour vente de poissons sise à Mnaret Hammamet RN n°01. Une publication est faite au journal le Quotidien en date du 13/10/2026. Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds.

2026S01396FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé en date du 18/08/2026 et enregistré à Akouda le 09/10/2026 sous le numéro 26202019 reçu N°M039517 la société MBA PARA RNE N°F1898116 a vendu à Mme INES ESASSI CIN N°06882888 la totalité du fonds de commerce immatriculé au RNE N°F1898116 qui consiste au commerce des produits et équipements paramédicaux situé à l'avenue de la République AKOUDA, les oppositions seront entre les mains de l'acheteuse 38 rue Habib BOURGUIBA CITE ERAIHENE EZZOUHOUR SOUSSE. Cet avis est publié au journal le Quotidien du 20 octobre 2026.

2026S01398FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé rédigé le 09/10/2026 enregistré à la recette des finances bolbaba mrabet Gabès le 09/10/2026 sous le numéro 2609023 quittance n°M065893 madame Noura Hasnaoui a cédé la totalité du fonds de commerce destiné aux activités commerciales différentes & restaurant situé rue Salah Eddine Elayoubi Gabès au profit de monsieur Sliman Mahdawi.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur vendeur à son domicile élu est situé à l'adresse même du fonds cédé 20 jours dès la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 17/10/2026.

2026X01418FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 06/10/2026 et enregistré le 08/10/2026 à la recette des finances CHIHIA quittance M055861 N°26202190 Mr Maher Mssedi CIN : 01343974 RNE n°1653853C sis rte MANZEL Chaker km 11 SFAX à la Sté HODHOD TRADE COMPANY RNE 1695203C sis rte de TUNIS Km 10 sakit ezzit SFAX la totalité du fonds de commerce d'un CAFFE sis rte Gremda km 3.5 kassas Taniour station Zribi Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur Sté hodhod company à son domicile rte de TUNIS Km 10 Sakit Ezzit SFAX dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «ACHOUROUK» le 12/10/2026.

2026X01419FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 13/10/2026 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 14/10/2026 quittance n°M110504 enregistrement n°26204497 Mr Faouzi ben Ali Souissi titulaire de la CIN 08791972 et matricule fiscal1720122/Z/N/C/000 titulaire de RNE 1720122Z domicilié à la route Sidi mansour Km 9 Sfax a vendu à Mr Mohamed ben lmed Chaari titulaire de la C.I.N n°11189431 domicilié à la route Habana Km 9 impasse Garbi Sfax tout le fonds de commerce sis à la route Sidi mansour Km 9 Sfax destiné à la vente de Tabac et allumette

Les éventuelles oppositions seront effectuées chez l'acheteur Mr Faouzi ben Ali Souissi à la route Sidi mansour Km 9 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 17/10/2026.

2026X01424FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un c.s.s.p, enregistré à la Recette des Finances de Route El Ain, Sfax, le 13/10/2026, sous le reçu n°M066909 et le n° d'enregistrement 26203891, Mr Tarek Garaja, titulaire de la C.I.N n°11090583, a vendu à Mr Taher Hamrouni, titulaire de la C.I.N n°08603740, la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de vente au détail de produits alimentaires, dénommé «Golden Shop» avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis dans le local situé à Route El Ain, km 4, Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Slim Samet, avocat, sis à l'Avenue Habib Thamar Immeuble Océan Bleu 2ème étage bureau n°22 Sfax, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk du 15/10/2026.

2026X01428FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/10/2026 enregistré à la recette des finances avenue arbi zarrouk Sfax le 14/10/2026 selon reçu N°M055664 enregistrement N°26202362 monia bent massoud saiden (cin 06552047) a vendu à monsieur foued ben khaled taymoumi (cin 11899852) la totalité du fonds de commerce de vente de fruits secs avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à la route manzel chéker km 12 à coté de boulangerie Ktari Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître yengui dabbech saoussen avocate au 40 av Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 17/10/2026.

2026X01430FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat sous seing privé daté du 14-09-2026, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 08-10-2026 sous le n°26203858, quittance n°M097624, Mr Mohamed Chedhli Dammek titulaire de la CIN n°08824692, domicilié à la route de Taniour Km 1.5 Imm Malek Bloc D Appartement 10, Sfax, a acheté de la part de la STE Eya et Ilyes représentée par son représentant légal, SARL son Identifiant unique 1382448K, son siège social sis à la route de Kaid Mohamed Km 2.5, Imm Emna boutique n°03 rez-de-chaussée, 3027, Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce en détail de Vêtements prêt-à-porter sis à la route de Kaid Mohamed Km 2.5, Imm Emna boutique n°03 rez-de-chaussée, 3027, Sfax Ville Sfax, avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à rue Enassria Immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «ESSABEH» sous le n°24710 et «LE TEMPS» sous le n°17.009 en date du 15-10-2026.

2026X01431FCCC2

---

#### **Cession d'une part d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 05/08/2026 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 05/08/2026 sous le n°26202095 quittance n°26202095 M063477 M.Chaker Nefzi a cédé à M. Fethi Nefzi sa part dans le fonds de

commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tinja, Bizerte destiné à un café de première catégorie.

Les oppositions sont recevables auprès du M. Fethi Nefzi à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tinja. Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aussi au journal Achourouk en date du 13/10/2026.

2026403550FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, en date du 1er et 2 octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Lac le 5 octobre 2026 sous le numéro 26208381, quittance n° M95719, la société My Dream Beauty a vendu à Madame Heifa Sabri la totalité du fonds de commerce exploité sous l'enseigne commerciale «DONNA», destiné à l'exercice de l'activité de coiffure et d'esthétique, sis au RDC de la résidence Iris, n°109, Zone Nord, Les Jardins du Lac 2, 1053 La Marsa, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à l'exception de la marque commerciale.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au JORT entre les mains de la gérante de la société venderesse, Madame Hana Jabahi, titulaire de la CIN n°00285481, élisant domicile sis à la Résidence El Bortokal 5, Bloc S2, route de Dar Fadhal, Ariana.

Cet avis a été publié dans les journaux «Essabeh» et «Le Temps» en date du 14/10/2026.

2026403552FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé dressé par Maître Dorra Hani, avocate à la Cour d'Appel, titulaire de la C.I.N. n°07256901, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 14/10/2026, quittance n°M104397,

enregistrement n°26204710, Mr. Sofiene Ben Moncef chtourou, titulaire de la C.I.N. n° 07077133, a vendu à Mr. Ahmed Ghrairi, titulaire de la C.I.N. n°07332500, l'intégralité du fonds de commerce constitué de deux (2) locaux commerciaux contigus, sis à la résidence Dorra, rez-de-chaussée, Mghira, Fouchana, Ben Arous, exploité pour la vente de fast-food (restauration rapide).

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce, dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (J.O.R.T.).

Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien en date du 17 octobre 2026.

2026403558FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 05/10/2026 et enregistré à la recette des finances du lac le 08/10/2026 (enregistrement n°26208402 quittance n°95862) la société Palace Vendôme Optique une SUARL, dont le siège social est situé à la rue elmorjene perpendiculaire à la rue de la bourse, les jardins du lac Tunis, son RNE 1453517A, a vendu sous toutes les réserves légales à la société Futur Optique Company société en commandite simple sis au 43 bis avenue Habib Bourguiba la Goulette son RNE 2001321K tout le fonds de commerce sis au magasin n°7 au rez-de-chaussée de la résidence CIRTa situé à la rue elmojene perpendiculaire à la rue de la bourse les jardins du lac, exploité pour l'achat et la vente d'articles pour femmes et mariées et la vente des lunettes optiques et solaires avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur du contrat de vente maître Mohammed Hichem Dhib sis à la société JCLAR SARL, 23 av Habib Thameur Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 17/10/2026.  
2026403560FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé et enregistré à la recette des finances de Sakiet Sidi Youssef le 07 octobre 2026 sous le numéro 26200323.

Monsieur Mohamed Elfadhel ben Chikh Mohamed Saleh ben Othmen Guissem a cédé à Madame Fadila bent Abdallah Smayria demeurant à Ain Mazer Sakiet sidi Youssef, le fonds de commerce consistant en un café populaire nommé «Elwassat» exploité dans le local sis à la rue Habib thameur Sakiet Sidi Youssef avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'acquéreur dépose un duplicata du présent acte à l'adresse du fonds de commerce où s'effectueront les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

La publication a été faite au journal quotidien Echourouk le 15/10/2026 page 22.

2026403561FCCC2

---

#### **Contrat de vente d'un local commercial**

Par contrat établi le 25/09/2026 et enregistré auprès du service des impôts de la rue Ghandi à Tunis le 29/09/2026 (récépissé n°M068866, enregistrement n°26104764), un local commercial situé au 35 bis, rue Abdelrazak Chraibi, au centre-ville de Tunis, d'une superficie d'environ 80 mètres carrés, cadastré sous le numéro 52572, a été vendu par les héritiers de feu Mohamed El Hadi Ben Hassan Ben Naaman Sedfi à Mme Manel Ayadi. Les objections peuvent être formulées au 35 bis, rue Abdelrazak Chraibi, dans un délai de 20 jours à compter de la date du contrat. Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien le 8 octobre 2026.

2026403562FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 05/10/2026 enregistré à la recette des finances de Cité ettadhamen le 05/10/2026 sous le n° de quittance N° M092074, Mr Nawar MAHFOUDHI a vendu à Mr Monji Kasmi la totalité du fonds de commerce en activité vente fruits secs sis à Mnihla Supérieur devant café khatwi gouvernorat Ariana.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echorouk» et «Le Quotidien» le 18/10/2026.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Nawar Mahfoudhi demeurant à mnihla supérieur cité sassi Ariana.

2026403569FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite au contrat de vente en date du 05/10/2026 et du 06/10/2026 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 06/10/2026 quittance n°M063637, enregistrement n°26203691, Mme. Rania Ben Ridha Hedhli, CIN n°11383566 a vendu à Mme. Fatma Ben Massoud et à Mr. Othmen Nahal l'intégralité du fonds de commerce exploité pour tout type d'activité commerciale sis à sidi Salem Rue Ain Mariem Bizerte.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du bureau de l'avocate maître imen gharbia, 04, rue de Tunis, Bizerte 7000, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien de 13/10/2026.

IP354/1526

2026403574FCCC2

---

#### **CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE**

##### **Conformément aux articles 19 et 191 du code de commerce**

Par acte S.S.P de vente d'un fonds de commerce en date du 07/10/2026 enregistré à la recette d'el manzah 9 sous le Numéro 26203243 Reçu N°

M070161 Mr Salah Ben Ayed MAAZOUZ demeurant au 1 rue Khaled IBN el Walid Ben Arous a cédé à Mr Mohamed NAJAH DHIAB demeurant résidence le Palis Bloc A C 621 El manzah 7 Bis son fonds de commerce «le Petit Café» sise au Colisée Soula N°8 El Manar 2 Tunis.

La cession a été consentie au prix et aux conditions stipulées dans l'acte susvisé.

Les créanciers du cédant sont invités le cas échéant à former oppositions dans les conditions et délais prévus par la législation notamment le délai de vingt jours suivant la publication de cet avis au JORT. Les oppositions doivent être présentées conformément aux procédures légales applicables à l'adresse suivante : Cabinet Maître Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, 4 avenue des U.S.A 1002 le Belvédère TUNIS.

Sous peine de déchéances ou forclusion.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 17/10/2026.

2026403577FCCC2

---

#### **Location gérance libre**

##### **LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 29/09/2026 sous le n°26307838 (Quittance n°104259, Monsieur Mokhtar ESSOUSSI, titulaire de la CIN n°07264561, demeurant à sidi Daoud la Marsa Tunis, a donné en location-gérance à la société «Point Optic Mokhtar» société en participation en cours de constitution, Le fonds de commerce d'«opticien» sis au 219, Avenue Habib Bourguiba, Le Kram, Tunis.

Le présent contrat de location-gérance a été consenti pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction, commençant à courir le 1er septembre 2026.

En vertu de ce contrat, le locataire gérant exploitera ce fonds de commerce à ses risques et périls exclusifs et sous sa seule responsabilité, conformément à la loi.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17/10/2026.

Cette annonce annule et remplace l'annonce parue au JORT n°127 du 14/10/2026.

2026R03004FCCC3

---

#### **LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE**

PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE SIGNE LE 16 SEPTEMBRE 2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES RUE EL JAZIRA LE 05 OCTOBRE 2026 SOUS LE N°26302561 QUITTANCE N°M061411 REDIGE PAR MAITRE YACCOUBI LASSAAD MONSIEUR AFIF BEN GHORBEL TITULAIRE DE LA CIN 04630147 DEMEURANT AU 19 RUE DE LA COMMISSION A LOUE A MONSIEUR SLIM SABLAOUI TITULAIRE DE LA CIN 13040716 DEMEURANT AU 3 RUE LOUJAN OUARDIA 4 TUNIS LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE EXERCEE DANS LE LOCAL SIS AU 19 RUE LA COMMISSION TUNIS DESIGNER POUR TOUT COMMERCE POUR UNE DUREE D'UNE ANNEE COMMENCANT DU 01/10/2026 AU 30/09/2027.

CET AVIS A ETE PUBLIE AU JOURNAL ECHOUROUK DU 14/10/2026.

2026R03014FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce GERANCE LIBRE**

Par acte sous seing privé, enregistré à la Recette des finances de Houmt Souk Djerba, le 28/09/2026, sous le numéro de quittance M104349, Madame Naziha BAKIR, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°03556390, représentée par son mandataire, Monsieur Tarek HAJI, de nationalité

tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°05069233, a loué à titre de gérance libre à Monsieur Yahya BEN YAALA, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°13472222, La totalité du fonds de commerce, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, sis à Place Farhat Hached, Houmt Souk, Djerba, destiné à l'exploitation d'un café et connu sous l'enseigne «Café HAJI».

Les oppositions seront reçues dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), au siège du fonds de commerce loué, sis à Place Farhat Hached, Houmt Souk, Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «le Temps et Sabah» le 13/10/2026.

2026R03019FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

Selon le contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun le 03/08/2026 n° d'enregistrement 26303597, quittance n° M070902, Monsieur lmed Fares a loué à Monsieur Ibrahim Bousnina la totalité du fonds de commerce enregistré au registre du commerce sous le numéro d'identification 0712507/J affecté à l'activité «magasin» situé au local sis à Khazroune Midoun Djerba. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/10/2026.

2026R03020FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce Numéro d'identification fiscale : 2003228Y/N/C/000**

Par contrat de location d'un fonds de commerce daté du 18 Septembre 2026, enregistré à la Recette des Finances cité rue El Jazira, le 23 Septembre 2026, sous le numéro de quittance 056626 et le numéro d'enregistrement 26302417 les héritiers de Mr Hichem Ben Hedi

HADDED, a loué le fonds de commerce, pour commerce article en OR sis à Souk El Blat 1008 Tunis Local N°14, à Mr Housseem Eddine SMAAILIA, matricule fiscal MF : 2003228Y/N/C/000.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 17/10/2026.

2026403546FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location daté du 2/1/2026 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 26/1/2026 quittance N°M007885 et enregistrement N°26300621 Mr Mohamed Habib belkhroua a loué à Mme Sonia akremi l'intégralité du fonds de commerce sis à la rue boubaker bekir Bizerte destiné pour la vente des parfums pour une durée de 2 ans renouvelables à compter du 1/1/2026 jusqu'au 31/12/2027.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 11 septembre 2026.

2026403549FCCC3

---

#### **GERANCE LIBRE**

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 05/08/2026 quittance N°M023017, sous le N°26300599, la société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Farouk AL HAMMAMI, détenteur du nom commercial «FILS AL HAMMAMI CAFES» (une société unipersonnelle à responsabilité limitée en cours de constitution), une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local N° ER21 sis à place SIDI BOUSSAID, La Medina Mediteranea Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «salon de thé», et ce pour une période renouvelable allant du 01/06/2026 et finissant le 31/05/2027. Cet avis est publié au JORT et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 17/10/2026.

2026403553FCCC3

## GERANCE LIBRE

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 29/09/2026 quittance N°M028664, sous le N°26300763, La société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire Mme. Salwa EL KEFI, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local N° FP01 sis à La Médina Mediteranea Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «Restaurant», et ce pour une période allant du 01/09/2026 et finissant le 30/4/2028.

Cet avis est publié au JORT et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 17/10/2026.

2026403554FCCCC3

## GERANCE LIBRE

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 29/09/2026 quittance N°M028674, sous le N°26300764, La société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Med BOUBAKR MAATALLAH, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local N° RM09 sis à Essour El Ali à La Médina Mediteranea Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «café», et ce pour une période allant du 01/09/2026 et finissant le 30/40/2028.

Cet avis est publié au JORT et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 17/10/2026.

2026403555FCCCC3

## GERANCE LIBRE

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 05/10/2026 quittance N°M029359, sous le N°26300785, la société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Yassine LAMOUCI, détenteur du nom commercial «société LAMOUCI

YASSINE» (une société en cours de constitution), une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local N° RMO 1 sis à rue La Médina, parc d'attractions Carthage Land, Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «restaurant», et ce pour une période renouvelable allant du 01/09/2026 et finissant le 30/04/2028.

Cet avis est publié au JORT et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 17/10/2026.

2026403556FCCCC3

## Location d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 01 octobre 2026 et l'identificateur lié à la signature le 05 et 07 et 08 octobre 2026 enregistré à la recette des finances cité ettadhamen -ariana en date du 08 octobre 2026 quittance n°M096186 sous n°26305666. Rédigé par maître chakroun jawaher avocate. Mr chahbi ibrahim a donné en location fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à l'avenue farhat hached minihla - ariana exploité au commerce de cafétéria à Mr akili anas et caution solidaire akili lotfi. Les oppositions seront acceptées entre les mains de locataire durant 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 17/10/2026.

2026403563FCCCC3

# ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

## Constitutions

### Constitution de syndicat

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive établi sous forme d'acte authentique par le notaire Maître Saida Barouta le 28/06/2026.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndicat des copropriétaires de Résidence Saint Germain

Adresse : Boumhel El Bassatine Ben Arous

Membre :

Président : Mr Kamel Majdoub

Trésorier : Mr Mongi Abassi

Membre : Ramzi Abdel Khalek

Membre : Mohamed Ben Jemii

Membre : Hatem Habib.

2026R03001APSF1

## Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour l'action de développement de l'Ecole les Jardins de Carthage.

Lieu : école les jardins de Carthage.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la vie scolaire Coopération

- Contribuer à la gestion des cours particuliers ainsi qu'à l'ensemble des travaux d'entretien et d'équipement au sein de l'établissement scolaire

- Impliquer l'environnement dans la prise de mesures garantissant le bon déroulement des activités scolaires dans les meilleures conditions.

Conditions, Membre :

- Présidente : Souad Kratou

- Trésorière : Ameni Khanfir

- Secrétaire général : Noomen Mtar.

2026R03011APSF1

## Constitution d'une association sportive

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue au siège du Bureau régional des Douanes à Tozeur en date du 10 janvier 2026, et en présence de l'ensemble des membres fondateurs, il a été procédé à la constitution d'une association sportive.

- Dénomination : Association Sportive de la Douane de Tozeur

- Siège social : Bureau régional de la Douane de Tozeur

- Objectifs : - L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques.

- L'élever aux plus hauts niveaux sportifs et moraux,

- Spécialité : Football - Handball - Pétanque

Composition du Bureau Directeur :

Mongi Arafaoui : Président

Anouar Chetoui : Secrétaire général

Khaled Fassi : Trésorier.

2026R03024APSF1

---

### Constitution d'une association

Nom de l'association : Tunisie pour le développement et la coopération internationale.

Adresse : 28 b immeuble el Hana, rue du Canal, 4011 Hammam Sousse

Objet : Economique, développemental et scientifique.

Objectifs :

- Contribution à l'ouverture d'horizons de partenariat économique, de développement et scientifique, et au renforcement de la coopération entre les institutions tunisiennes dans les domaines connexes et leurs homologues à l'étranger.

- Action en faveur du renforcement de la communication entre les producteurs tunisiens et les représentants du secteur de l'artisanat, et encouragement à l'accès à de nouveaux marchés.

- Contribution à la coordination entre les institutions académiques et scientifiques tunisiennes et leurs homologues à l'étranger.

- Etablissement et consolidation des relations avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires, en Tunisie et à l'étranger.

Président : Skander Chetoui

Secrétaire générale : Yousra Jebnouni

Trésorière : Sabrine Alaoui.

2026S01338APSF1

### Constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Hayet, sise à Sahloul 4, Sousse

En vertu du PV des copropriétaires de la Résidence Hayet, tenue le 27 avril 2026 et enregistré auprès de la Recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 21 septembre 2026, sous le numéro 26703379, quittance n°M004013, il a été décidé ce qui suit :

1. La constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Hayet, sise à Sahloul 4, Sousse.

2. La désignation des membres du Syndicat, comme suit :

- Monsieur Ghazi salah : Président

- Monsieur Amir Fkih : Secrétaire général

- Monsieur Abdallah Amoudi : Trésorier

- Monsieur Karim Belhaj : Membre

- Monsieur Rachid Mezabi : Membre du bureau.

2026S01394APSF1

---

### Constitution d'une association

Nom : Association des Anciens du Progrès Sportif de sakiet eddair

Siège : route de Mahdia km8 rue kairoun merkez sbaii 3054 sakiet eddair Sfax.

Objectifs :

1- Relier les anciens membres de l'association du progrès sportif de sakiet eddair entre eux

2- Contribuer et à faire connaître l'association du progrès sportif de sakiet eddair et rayonnement à l'échelle locale régionale nationale et internationale.

3- Apporter un soutien et un encadrement moral à connaître l'association du progrès sportif de sakiet eddair.

Comité directeur :

Président : Kamel Abid

Secrétaire Général : Chafik Dammak

Trésorier : Khelifa Njeh.

2026X01421APSF1

## Homologation de résolutions

### Changement de nom de l'association

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/10/2024, enregistré au service des impôts de Bardo le 19/10/2026 sous le numéro 26804985 reçu sous le numéro M077766, il a été décidé de :

- Changer la dénomination de l'association, qui passe de "Jeunesse olympique tunisienne" à "Club sportif Orca Al-Najah".

2026R03033APSF2

---

### Election du bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence «Ward 3», cité Al-Sahafa, Ghazala (Ariana)

Conformément au procès-verbal de constat n°29123, en date du 12 avril 2026 et enregistré auprès de la recette des finances Nelson Mandela le 29 avril 2026 (récépissé n°28173, numéro d'enregistrement 805), il a été décidé d'élire un nouveau bureau syndical composé de :

Imed Sadkaoui (Président), Mahjoub Jelali (Trésorier), Mehdi Besbas (Membre), Kais Baltiieb (Membre), Imed Kettari (Membre).

2026403566APSF2

---

## ACTES JUDICIAIRES

### Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**  
**Suite à une saisie exécutoire immobilière**

**Après réduction de 40%**

**Cabinet Maître Akchi Bouzid**

**Avocat à la cassation**

**Immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid**

**Tél : 76 624 210**

Le Créancier Saisissant : aicha aloui, sis cité ouled chalbi à coté de lycée el

Intiez Sidi Bouzid, son domicile élu le cabinet de son avocat maître Bouzid El Akchi avocat à la cassation immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid.

Le saisi : Mohamed ben Belkassem ben Mohamed Lagrej Aouled Si Ali, sis Elfaied Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Immeuble saisi :

L'immeuble Saisi est un parti d'un lot de terrain à vocation agricole consistant en la parcelle dit «rass ennegha» inscrit dans le livre foncier sous le numéro 13235 sidi bouzid sis à la délégation de Faied Sidi Bouzid d'une superficie de 7637.75 m<sup>2</sup>, qui consiste en un terrain agricole planté d'oliviers, amandiers de grandes tailles et quelques plantes des figuiers.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à La chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (09/11/2026) à 9 heures du matin.

Le prix Initial après réduction de 40% :

La propriété a été évaluée à seize mille trente neuf dinars et à 275 millimes (16.039.275 d) à l'ajout d'une somme de trois mille quarante neuf dinars et 855 millimes (3.049.855 d) en tant que charges évaluées par le tribunal de première instance dès la première audience.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (09/11/2026) à 09 heures du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid ou L'avocat poursuivant Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

2026R03000VEPA1

## **Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier non immatriculé**

**Maître Samir Mhamdi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba, Kasserine**

**Tél : 95.289.683**

Le créancier poursuivant : Les héritiers de Saleh Ben Mabrouk Qahri, à savoir sa veuve Zaara Bint Amara Rhimi, demeurant à l'avenue Moncef Bey n°20, Kasserine, ayant élu domicile chez son conseil Maître Samir Mhamdi, Avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le débiteur saisi :

Les héritiers de Mariem Bint Saleh Qahri, décédée après son père, à savoir ses enfants majeurs : 1/ Mounira, 2/ Rouquaia, 3/ Faicel, 4/ Kais, 5/ Sihem, 6/ chiraz, 7/ Selma, tous de nom de famille Qahri, et dont le domicile est élu chez leur sœur Selma, demeurant à l'avenue Douleb, Kasserine.

Les héritiers de Tijani Qahri, à savoir ses deux enfants issus de son ex-épouse Najwa Mrad, soit : 8/ Chérine Qahri et 9/ Rostom Qahri, demeurant à Cité Ezzouhour, Kasserine.

Les héritiers de Hassnia Barkit, veuve de feu Tijani Qahri, décédée par la suite, à savoir ses frères et sœurs : 10/ Mohamed Habib, 11/ Wassila, 12/ Radhia, 13/ Jalila, 14/ Fouzia, 15/ Sabiha, 16/ Halima, 17/ Najet, 18/ Hosni, 19/ Sadika, 20/ Henda, tous de nom de famille Barkit, demeurant tous à la rue Sidi Mehrez n°3, Cité Ezzouhour, Kasserine.

Les héritiers de Mohieddine Ben Saleh Qahri de son épouse décédée Jamila Mnasri à savoir : 21/ Nehad Qahri et 22/ Nesrine Qahri, tous deux demeurant à la rue Dheifia, Ain El Kaied - Kasserine.

Les héritiers de Aicha Bint Saleh Qahri, à savoir : 23/ Fouzia, 24/ Taoufik, 25/ Adel, 26/ Amel, 27/ Sabri, tous de nom de famille Yahyaoui, demeurant tous à Cité Ezzouhour, Kasserine.

Les héritiers de Sami Yahyaoui, fils de feu Aicha Qahri, décédée par la suite, à savoir son épouse 28/ Nedja Rahali, agissant en son nom personnel et au nom de sa fille mineure issue d'eux. Salam Yahyaoui, ayant élu domicile à son adresse sise en face de la zone de la Garde nationale à Cité Ezzouhour, Kasserine.

Les héritiers de Saleh Ben Mebrouk Qahri, ses enfants majeurs : 29/ Mhania Qahri, demeurant près de l'Institut Chabbi, Kasserine; 30/ Fatma Qahri ; 31/ Jemaa Souad Qahri ; 32/ Najib Qahri, tous demeurant à la rue Dheifia, Ain El Kaied, Kasserine.

Les héritiers de Hejfa Qahri, fille de feu Maryam Qahri, décédée par la suite, à savoir : 33/ son époux Mohamed Deli et ses enfants issus d'elle, soit : 34/ Acil, 35/ Asma, 36/ Wael, 37/ Yosr, 38/ Rawya, 39/ Aya, tous de nom de famille Deli, ainsi que leur père 40/ Mohamed Ben Ali Qahri, tous demeurant à la rue Dheifia, Ain El Kaied, Kasserine.

L'avocat poursuivant : Maître Samir Mhamdi, Avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le titre exécutoire : La présente poursuite est engagée en vertu de la copie exécutoire du jugement civil de première instance n°7665 rendu le 17/03/2024 par le Tribunal de Première Instance de Kasserine, notifié par l'intermédiaire de l'huissier de justice Maître Hedi Marouani selon son procès-verbal n°15467 en date du 15/08/2025.

La saisie : Saisie-exécution immobilière sur un bien non immatriculé, pratiquée par l'huissier de justice Maître Hedi Marouani suivant son exploit n°15467 en date du 30/07/2026, et dénoncée par le même huissier de justice en date du 10/08/2026.

Désignation du bien saisi : Un bien immobilier consistant en un local commercial sis à l'avenue de l'Indépendance, Kasserine, d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, loué au nommé Houcine omri, qui y exerce

l'activité de vente d'articles ménagers. Il est limité : à l'ouest par l'avenue de l'Indépendance, à l'est par l'impasse Hraiz, au sud par un local loué par feu Houcine El Idoudi, et au nord par un local exploité par le nommé Brahim Omri.

Prix Initial : Le prix initial du bien objet de la saisie a été fixé à la somme de cinquante-six mille huit cent soixante-seize dinars et deux cent cinquante millimes (56.876.250 TND).

Visite du bien objet de l'adjudication : Le bien peut être visité tous les jours de la semaine pendant la journée. La participation aux enchères n'est autorisée qu'après l'obtention d'une autorisation du Gouverneur de la région. Le cas échéant, il est possible de contacter l'avocat poursuivant afin de désigner le bien saisi. Les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat, et par quiconque ayant consigné au moins le tiers du prix initial à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Le créancier poursuivant est dispensé de cette formalité.

L'adjudication du bien saisi aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à neuf heures du matin et les heures suivantes, devant la chambre des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Kasserine.

2026R03016VEPA1

### **Vente aux enchères publiques**

Partie poursuivante : Mme Sophie Françoise Fernande BRANDT, retraitée, domiciliée à Djerba, copropriétaire indivise (copropriétaire d'une moitié indivise).

Partie poursuivie : M. Michel HERRERO, retraité, domicilié à Mellita, Houmt Souk Djerba (copropriétaire d'une moitié indivise).

Avocat poursuivant : Maître Meftah Soltani, avocat à la Cour de cassation, dont le cabinet est sis rue Sakiet Sidi Youssef, Houmt Souk, Djerba.

Désignation du bien immobilier : Le bien consiste en un terrain s'étendant du sud au nord comportant une habitation moderne à deux niveaux un entrepôt et une piscine, le tout entouré d'une clôture il est situé dans la zone urbaine de Mellita, délégation de Djerba Houmt Souk, gouvernorat de Médenine, sa superficie est de 538 m<sup>2</sup> et il est délimité comme suit, au sud : côté entrée clôture et portail sur une longueur de 17,26 m, suivis d'une piste en sable, à l'est : clôture sur une longueur de 21,17 m suivie du lot n°4 du lotissement Kilani, Charifa, Monia et Jamila Souissi approuvé par la municipalité de Djerba Houmt Souk le 04/10/2001 puis sur le reste clôture sur une longueur de 14,52 m suivie du lot n° 5 du même lotissement, au nord : clôture sur une longueur de 14,18 m suivie d'une propriété appartenant à Ayad Ben Habib Souissi, à l'ouest : clôture sur une longueur de 33,09 m suivie du lot n°2 du même lotissement lequel correspond au lot n°3 du lotissement susmentionné une habitation moderne y est érigée comprenant un rez-de-chaussée un étage un garage et une piscine le rez-de-chaussée se compose d'une chambre à coucher d'une cuisine d'une salle de bain d'un salon et d'un escalier menant à l'étage supérieur sa superficie est de 113 m<sup>2</sup> et il est en bon état l'étage supérieur comprend 3 chambres à coucher une salle de bain et un escalier menant à la terrasse sa superficie est de 100 m<sup>2</sup> la terrasse est également équipée de 12 panneaux solaires.

La mise à prix : Quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-dix dinars (488 070,000 DT) conformément à l'expertise réalisée par l'expert désigné M. Abderrazak Elfandi en date du 20/11/2025 en exécution de l'ordonnance n°195671 rendue par le président du Tribunal de première instance de Médenine en date du 28/10/2025.

Lieu et date de la vente aux enchères : salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Djerba siège situé à Houmt Souk Djerba le lundi 23 novembre 2026 à partir de 9 heures du matin.

Conditions de visite du bien : Pour plus d'informations veuillez contacter le greffe de la chambre civile du tribunal de première instance de Djerba ou le cabinet de maître Meftah Soltani avocat à la Cour de cassation sis rue Sakiet Sidi Youssef Houmt Souk Djerba où le cahier des charges a été déposé le bien peut être visité tous les jours ouvrables de 10h00 à 16h00.

Remarque : l'enchère est ouverte à toute partie sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation du gouverneur de la région conformément à la loi du 04/06/1957.

2026R03022VEPA1

### **Vente aux enchères publiques d'un immeuble pour licitation**

**Cabinet de Maître Henda Abbes Ksentini**

**Avocate à la cour de cassation**

**Situé à Jean Rouss, rue de Bagdad, Mahdia**

Poursuivant : Ennaceur Ben Mohamed Ben Abdallah Zlitni, domicilié rue Mohamed Tahar Saâdallah, Boumerdes, Mahdia.

Parties adverses : 1/ Bachir ben Mohamed ben Abdallah Zlitni, domicilié près du collège de Boumerdes, rue du 3 Septembre, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia. 2/ Aziza bent Mohamed ben Ali Meftah, domiciliée route de Zrata, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia. 3/ Ridha ben Mohamed ben Abdallah Zlitni, domicilié route de Zrata, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia. 4/ Walid ben Mohamed ben Abdallah Zlitni, domicilié route de Zrata, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia. 5/ Naïma bent Mohamed ben Abdallah Zlitni, domiciliée route de Moknine, face au dépôt municipal, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia. 6/ Moufida bint Mohamed ben Abdallah Zlitni, domiciliée à Houmet El Kaskrout, Boumerdes, gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Henda Abbes Ksentini avocate à la Cour de cassation rue Kortoba Mahdia.

Immeuble objet de la vente : Un terrain sur lequel est bâtie une maison, pour une superficie totale de 208 m<sup>2</sup> le bien est situé rue Mohamed Tahar Saadallah (route de Zrarta), à Boumerdes. La propriété comprend trois chambres, une cuisine et un bloc sanitaire, ainsi qu'une cour intérieure sur laquelle donnent toutes les portes et fenêtres desdites chambres.

Mise à prix : Est fixée par l'expert Adel Belhaj Khalifa, dans son rapport en date du 09/12/2024 relatif à l'affaire n°25710 du 12/06/2025, estimé la valeur du bien immobilier objet de la vente à la somme de soixante-neuf mille neuf cent quatre vingt huit dinars (69 988,000 DT).

Date et lieu de la vente et conditions de participation aux enchères : Lundi le 23/11/2026 devant la chambre de ventes Immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia à partir de 9 h du matin.

Visite de l'Immeuble : tous les jours de 8h du matin à 17h.

2026S01388VEPA1

---

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **POURSUIVANT :**

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS I.U : 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

### **PARTIE SAISIE :**

Monsieur Nabil Ben Ali ABID Titulaire de la CIN n°06798413, demeurant au 66 rue Taieb MHIRI JAMEL.

### **AVOCAT POURSUIVANT :**

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat à la Cour de Cassation, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

### **IMMEUBLE SAISI :**

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°133096 SOUSSE, parcelle n°38, d'une superficie de 214 m<sup>2</sup>, consistant en un terrain nu destiné à la construction, situé à cité universitaire Zaouiet Sousse - Sousse.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : Tribunal de Première Instance de SOUSSE le 18/11/2026 à 9h.

### **MISE A PRIX :**

Cent Vingt Huit Mille Quatre Cent Dinars (128.400,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

### **OBSERVATION :**

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S01391VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques**

### **Maître Afef Saidain**

### **Avocat poursuivant**

### **Rue d'Algérie Sousse**

### **Matricule fiscal : 1074597 /G**

Les saisissants Anis, Helmi et Ines fils de Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant rue bechir sfar hammam Sousse, domicile élu cabinet de leur avocat.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant rue bechir sfar hammam Sousse.

Date et lieu de l'adjudication : lundi le 16/11/2026 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30h.

Visite des lieux tous les samedis de 9h à midi.

L'Immeuble saisi consiste en un bien immobilier non immatriculé situé à Rue Kortoba Hammam Sousse consistant en un terrain nu bâti sur lequel est édifiée une ancienne construction quasi entourée il comprend deux espaces: Un premier composé de SKIFA et une cour donnant sur le deuxième espace constitué d'une ancienne maison arabe comprenant une pièce principale donnant sur l'entrée principale par une toiture couverte donnant sur une cour découverte comprenant un escalier menant à un accès à mezzanine composé de deux dépôts détruits et menant aussi à une ancienne maison arabe donnant sur une cour découverte entourée des

chambres et espace, une salle utilisée précédemment en tant que cuisine communiquant à la maison arabe ; à côté toilettes puis chambre sans fenêtres communiquant à une salle de bain. Du côté ouest une chambre à coucher principale et un salon communiquant à une deuxième chambre à coucher ouvrant sur un espace découvert ouvre quant à lui sur une kitchenette et sedda son accès Est à travers un salon.

La superficie totale de l'immeuble 230 mètre carré dont 128.4 superficie bâtie. L'immeuble est vide de toute préoccupation.

La mise à prix a été déterminée à cent soixante-quinze mille huit cent cinquante dinars (175.850.000d) selon l'expertise de Foued ben Mohamed Sahbi hlal les frais en sus.

La valeur des parts revenant à la partie saisie représentant 31.515/200 égal à 27.709.564 d équivaut à 15.758 de la totalité suite à son adjudication.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk le 13/10/2026 le Quotidien le 15/10/2026IP326/1129.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2026S01392VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques**

Il sera procédé le lundi 23/11/2026 à 9 heures du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de GABES à la vente de l'immeuble ci-dessous :

POURSUIVANT : Etablissement Omar Sghaier et Cie, société à responsabilité limitée; enregistré au registre de commerce près du tribunal de première instance de Sousse sous le n°91111082009 ayant domicile rue perle du sahel Khezama Sousse.

AVOCAT : Maître Louzi Mehdi, avenue Ibn El Jazzar Sousse.

POURSUIVI : 1/ Abdallah Ben Saleh Bousaid (garant réel) sis à Afem nouvelle Matmata Gabès.

2/ Société Horizon vente pièce auto en gros, enregistré au RNE sous le n°1548425V SARL sis à echemati route de Matmata Gabès sud (débiteur).

3/ Sofiene Ben Abdallah Bousaidi (garant personnel) sis nouvelle Matmata Gabès.

#### **IMMEUBLE A VENDRE :**

La propriété nommée «Fatma Azahraa» objet du titre foncier n°22848 Gabès se constituant de la parcelle n°187 sis à chentech gouvernorat de Gabès dont la surface est de 282 m<sup>2</sup> qui se constitue d'un immeuble d'un seul appartement indépendants (villa) dont la surface totale est de 190 m<sup>2</sup>.

**PRIX D'OUVERTURE :** (340.800.000 DNT) plus les frais de cette adjudication.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de GABES ou à l'étude de l'avocat poursuivant et pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix d'ouverture.

La visite de ladite propriétés chaque jour de 9H à 17H.

2026S01397VEPA1

---

#### **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**PARTIE POURSUIVANTE :** la banque Tuniso Saoudienne S.A inscrite au R.N.E n°0013026, adresse élie sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

**PARTIE SAISIE :** HERITIERS HASSAN FERJANI, CIN 00820332, DEMEURANT A KHERBA JDIDA MANOUBA.

**AVOCAT POURSUIVANT :** MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis RUE Liban TUNIS.

**L'IMMEUBLE SAISI :** les parts indivises revenants aux héritiers Hassan ferjani dans le titre foncier num : 24064 Manouba dénommé "Elbaraka" d'une superficie de 165950 m<sup>2</sup> sis à Mansoura Tebourba.

Il s'agit d'un lot de terrain agricole contenant des oliviers en pleine cultivation et un logement de deux étages.

**MISE A PRIX :** La mise à prix est fixée à : 662291 D.000.

**DATE ET LIEU DE LA VENTE :** La vente aura lieu le Mercredi 11/11/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Manouba.

2026403551VEPA1

---

#### **Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé**

##### **A la suite d'une saisie immobilière**

**Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE**

**MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**26, rue Ahmed Tlili complexe zarrouk, n°44 Tunis**

**Tél : 71 335 949**

**MF : 1912769B**

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr OMAR ben Abdel kader Ben Smaya, CIN n°07459111 en sa qualité de garant hypothécaire solidaire, demeurant à oued elkhayet jaafer cité elghzala Ariana.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE, représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble saisi pour les 161 parts indivises la part égale à un mètre de l'immeuble immatriculé dénommé «Salwa» objet du titre foncier N°2328 Ariana, situé à raoued gouvernorat de l'ARIANA, il s'agit d'un terrain d'une superficie de 161m<sup>2</sup> sur lequel est édifiée une construction composée d'un rez-de-chaussée, et trois étages, d'une superficie totale couverte de 437m<sup>2</sup> à raison de 106.25 m<sup>2</sup> environ par étage et de 12m<sup>2</sup> pour la cage de l'escaliers du toit.

Pour ces limites à l'est et kiblat et au fond une terre nue et à l'ouest un terrain nus clôturés en briques appartient à d'autres propriétaires et après rue «Erroman».

L'immeuble comprend un immeuble inachevé pour à l'intérieur et bâti sans retrait de la partie est et ouest, le bâtiment comprend 04 étages de 12.5m, de long et 8.5 m de large pour chaque, avec des escaliers qui mènent au toit du troisième étage de superficie de 12 m<sup>2</sup>.

Le rez-de-chaussée comprend une première porte métallique «rideau» réservée au dépôt et une deuxième porte métallique réservée à l'espace extérieure non couvert et qui entoure le bâtiment, toutes les portes de tous les étages qui ouvrent sur la façade n'existent pas, quelque fenêtres en aluminium à la façade sont fixées à leurs places.

Les quatre façades du bâtiment ainsi que les chambres intérieures sont toutes peintes. L'immeuble est entouré de l'ouest et du quibla par une clôture extérieure en briques de 2.20 mètres de hauteur environ et d'une longueur de 27.5 mètres selon le rapport de l'expert Mr Azzedine Farhat.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de quatre cent vingt et un mille cent un dinars 362 millimes (421.101,362 D) outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Tribunal, date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana le lundi vingt trois novembre deux mille vingt six (23/11/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026403557VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

#### **D'un bien immeuble immatriculé après réduction de 40 %**

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, I.F 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Fethi BEN HASSINE CHAFRIDI ABDI, CIN 02511103 en sa qualité de Caution Réelle, Solidaire et Hypothécaire demeurant à la Rue Ahmed KOUMI n°03, Cité Folla, El Agba, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la Cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : constaté et décrit par l'expert Montasser ben Saleh Al-Abidi, désigné en vertu de l'O.R n°43882 du 30/06/2025, comme suit :

Constat et description : selon son état juridique, il correspond au T.F n°145253 Tunis, dénommé «Dar Al-Abdi» parcelle n° 235 du plan de lotissement du T.F n°142822 Tunis, situé au 13 rue 617, cité Al Folla, Al-Agba, Tunis.

Concrètement, Une parcelle de terre presque rectangulaire comprenant un immeuble résidentiel composé d'un rez-de-chaussée, 1er étage et un 2ème étage partiel. On y accède directement par une voie publique (rue Abdelhamid ben Dhaou) d'une largeur d'environ 04 m, où se trouvent son entrée et sa façade principale :

Le rez-de-chaussée : Un logement de type S+2. Sa façade principale revêtue d'un habillage de façade, et les portes extérieures en fer. A l'intérieur, il se compose d'un hall couvert en forme de L, d'où l'on accède, à droite, à la cuisine et à gauche, à un espace arrière nu / patio comprenant l'entrée du logement du rez-de-chaussée, sur lequel s'ouvrent plusieurs fenêtres et d'où part un escalier menant au 1er étage. Il comprend également un salon, 2 chambres à coucher, 1 salle de bain, 1 douche et 1 cuisine. Certains plafonds sont décorés de plâtre moulé de la marque «Gorja». Le sol recouvert de carreaux de mosaïque standard (25/25). Les murs recouverts de carrelage ordinaire dans la salle de bain, la salle d'eau et la cuisine et le hall couvert. Les portes et les fenêtres en bois et, pour la plupart, protégées par des grilles en fer forgé. La construction, globalement en bon état et d'un standing moyen.

Le 1er étage : logement de type S+2. On y accède par un escalier intérieur édifié sur l'espace arrière non aménagé du rez-de-chaussée. Il se compose d'un salon, 2 chambres à coucher, 1 salle de bain avec douche et 1 cuisine. Les plafonds décorés de plâtre moulé. L'ensemble du sol recouvert de carreaux de céramique. Les murs revêtus de faïence dans la salle de bains et la salle d'eau. Les portes en bois et les fenêtres en aluminium, la plupart étant protégées par des grilles en fer forgé. La construction est globalement en bon état et d'un standing moyen.

Le 2ème étage : Petit studio composé d'une pièce principale et d'une salle de bain. Le sol recouvert de carreaux de céramique et les murs de la salle de bains revêtus de faïence. Les fenêtres et les portes en bois. L'état

général du bâtiment est inférieur à la moyenne et relève de la catégorie économique. Limites : du nord-est: un bien revenant au tiers; du nord-ouest: une voie publique / rue Abdelhamid ben Dhaou ; du sud-est : un bien revenant au tiers; du sud-ouest : un bien revenant au tiers. Superficies : la superficie du terrain est d'environ 120 m<sup>2</sup> et la superficie bâtie est d'environ 211 m<sup>2</sup> réparties en :

Le rez-de-chaussée environ 120 m<sup>2</sup>, le 1er étage environ 93 m<sup>2</sup>, le 2ème étage partiel environ 25 m<sup>2</sup>.

Le bien est soumis au Plan d'aménagement urbain (PAU) et se trouve dans une zone classée «zone résidentielle et de services à densité relativement élevée», référencée sous le code UH4. Il est à vocation résidentielle, équipé de l'électricité, du gaz naturel et de l'eau potable et raccordé au réseau d'assainissement.

Mise à Prix après réduction de 40 % : 178.320d000 frais en sus.

- Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. La surenchère se fait à travers un avocat. Pour les étrangers, il faut avoir en plus l'autorisation du Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 16/11/2026 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Tunis2 sis sur la route de Mdjez et Bab, Sidi Hassine, Tunis.

Visite de l'immeuble : sans conditions particulières. Il faut respecter l'intégrité des lieux et de ses résidents.

- Consultation du cahier des charges : se fait à l'étude de l'avocate poursuivante ou au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis2.

L'AVOCATE POURSUIVANTE : MAITRE FATMA BEN GOUIDER (98 78 95 83 - 71 288 251)

2026403564VEPA1

## **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

### **D'un bien immeuble immatriculé**

#### **Après réduction de prix de 40 %**

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, I.U 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocate Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Mohamed BEN SNOUSSI SALLAMI, CIN 02504914 en sa qualité de Caution Réelle, Solidaire et Hypothécaire demeurant à la Rue 42314 n° 04, Cité El Ouarda, El Agba, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la Cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : tel que constaté et décrit par l'expert Montasser ben Saleh Al-Abidi, désigné en vertu de l'O.R n°43881 du 30/06/2025 :

Constat et description : selon son état juridique, il correspond au T.F n°145252 Tunis, dénommé «Dar Sallami», parcelle n° 233 du plan de lotissement du T.F n°142822 Tunis, situé au n°13 rue 617, cité Al-Folla, Agba, Tunis. Concrètement, une parcelle de terrain approximativement rectangulaire comprenant un immeuble résidentiel composé d'un rez-de-chaussée, un 1er étage et un 2ème étage partiel, accessible directement par une voie publique (rue Abdelhamid Ben Dhaou) d'une largeur d'environ 04 mètres. Le bien dispose de deux entrées principales indépendantes : la 1ère mène au rez-de-chaussée et la seconde est une entrée en escalier menant à l'étage supérieur, où :

Le rez-de-chaussée : logement de type S+2. La façade principale revêtue d'un habillage de façade et les portes extérieures sont en fer. L'intérieur se compose d'un hall d'entrée couvert, d'où l'on accède, par une 2ème porte, à un salon, 2

chambres, une salle de bain avec douche et une cuisine donnant sur un patio arrière non aménagé, éclairé par plusieurs fenêtres et doté d'un escalier menant au 1er étage.

On y trouve également un couloir équipé d'un placard mural en bois. Les plafonds décorés de moulures en plâtre de type «Gourja» et «Qamraia». Le sol recouvert de carreaux de céramique et de carreaux de terre cuite ordinaires (mosaïque 25/25). Les murs recouverts de faïence ordinaire dans la salle de bain, la douche et la cuisine. Les portes et les fenêtres en bois et, pour la plupart, protégées par des grilles en fer forgé. La construction est globalement en bon état et relève d'un standing moyen.

Le 1er étage : logement de type S+2 accessible par un escalier extérieur constituant une entrée privée et indépendante, ainsi que par un escalier intérieur reposant sur l'espace arrière non couvert du rez-de-chaussée. Il se compose d'un salon, de 2 chambres, une salle de bain avec douche et une cuisine. Les plafonds décorés de moulures en plâtre de type «Gourja» et «Qamraia». L'ensemble du sol recouvert de carreaux de céramique.

Les murs recouverts de faïence ordinaire dans la salle de bain, la salle d'eau et la cuisine. Les portes en bois et les fenêtres en bois et en aluminium, la plupart étant protégées par des grilles en fer forgé. La construction est globalement en bon état (de standing moyen).

Le 2ème étage : petit studio composé d'un salon, une kitchenette et une salle de bain. Le sol recouvert de carreaux de céramique et certains murs sont revêtus de faïence. Les fenêtres et les portes en bois. L'état général du bâtiment est inférieur à la moyenne et relève de la catégorie économique.

Limites : au nord : un bien revenant au tiers; au nord-ouest : une voie publique/rue Abdelhamid ben Dhaou ; au sud-est : un bien revenant au tiers; au sud-ouest : un bien revenant au tiers.

Superficies : la superficie du terrain est d'environ 120 m<sup>2</sup> et les surfaces construites sont d'environ 231 m<sup>2</sup>, réparties comme suit :

Le rez-de-chaussée couvre environ 120 m<sup>2</sup>, le 1er étage couvre environ 103 m<sup>2</sup> et le 2ème étage partiel environ 25 m<sup>2</sup>.

Le bien est soumis au Plan d'aménagement urbain (PAU) et se trouve dans une zone à vocation «résidentielle et de services à densité relativement élevée», référencée sous le numéro UH4. De destination résidentielle et équipé de l'électricité, du gaz naturel et de l'eau potable, et raccordé au réseau d'assainissement.

Mise à prix après réduction du prix de 40 % : 185.040d000 frais en sus.

Participation à l'adjudication : il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. La surenchère se fait à travers un avocat. Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation du Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 16/11/2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Tunis2 sis sur la route de Mdjez et Bab, Sidi Hassine, Tunis.

Visite de l'immeuble : sans conditions particulières, il faut respecter l'intégrité des lieux et des résidents.

- Consultation du cahier des charges : se fait à l'étude de l'avocate poursuivante ou au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis2.

L'AVOCATE POURSUIVANTE : MAITRE FATMA BEN GOUIDER (98789583/71288251)

2026403565VEPA1

---

## **Avis aux créanciers**

### **Changement de syndic de faillite**

#### **De la société tunisienne des entreprises électriques**

**RC : 171891996**

En vertu de la décision datée du 12/06/2025 émise par son excellence

le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°341, il a été décidé de remplacer le syndic de faillite monsieur Abderrazak Bouthour par monsieur Najeh Sghaier, en qualité de syndic de faillite, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du syndic de faillite sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage 1069 Tunis.

2026R02998VEPA2

---

#### **Appel d'Offre de location pour 2 ans suivis de cession de la**

#### **Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» aux tiers**

Il aurait procédé à la location pour 2 ans suivis de cession au plus offrant tiers de la Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» (hôtel Dar EL-OLF - Yasmine Hammamet)), conformément aux clauses du Cahier des Charges. Les acquéreurs peuvent retirer le cahier des Charges (contre 500 D en espèce) en approuvant les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession EL-OLF» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508, et ce au plus tard le 07/12/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R03028VEPA2

---

#### **Appel d'Offre de cession de la société de Tourisme et Loisirs au tiers**

#### **(Hôtel NEPTUNE Hammamet)**

En exécution du jugement n°830 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 18/01/2022, il aurait procédé à la cession au tiers de la Sté société de Tourisme et Loisirs I.U 0538953C (hôtel NEPTUNE à Hammamet avec son Fonds de commerce - sans effectifs), conformément aux clauses du Cahier

des charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 300 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession NEPTUNE» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 /71.472.065, et ce au plus tard le 06/11/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R03029VEPA2

---

#### **Changement de syndic de faillite**

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 24/09/2026 l'arrêté 29524 de nomination de Mr. Rached Zaghdoudi (52.299.508) syndic de faillite de Mr. Ibrahim bouachiri CIN 00122302 et la société des carrières et du transport de Jebel El Oust (MF 0019014B) en faillite selon le jugement n°29542 daté le 31/12/1996.

2026R03030VEPA2

---

#### **Ouverture de règlement judiciaire au profit de la société POLYMED SA**

En vertu de la décision N°56 du tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 06/10/2026, Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société POLYMED SA sise à la zone ZRIBA Zaghouan, IU : 1180620G et la désignation de Mr Rached Zaghdoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise sous le contrôle de juge commissaire de tribunal. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs

créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Mr Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1- Mourouj 4.

2026R03031VEPA2

---

#### **Appel d'Offre de cession du terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen**

Il aurait procédé à la cession au plus offrant, le terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen, d'une superficie de 4670 m² (2926 m² en charpente), propriété de la SCT Ideal Moquette en faillite, conformément aux clauses du Cahier des Charges. Les acquéreurs peuvent retirer le cahier des Charges (contre 200 D en espèce) et adresser leur offre comportant «A ne pas ouvrir Offre Cession terrain Ideal Moquette» au bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508, et ce au plus tard le 25/12/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R03032VEPA2

---

#### **Liquidation judiciaire**

Suite à l'ordonnance sur requête n°2033 de 29/09/2026 signée et sortant de Mr le premier vice-président du tribunal de première instance de Nabeul, il a été désigné le séquestre et le liquidateur assermenté Mr Achraf Chaouachi pour liquider deux propriétés résidentielles s'agissant d'un appartement au sein de l'immeuble (TROCADERO) au troisième étage N°302 sise au boulevard Habib Bourguiba Nabeul, titre foncier n°522658 Nabeul superficie 126m, une villa sise 09 rue Khmir cité Nassime Moura Nabeul, titre foncier n°58161 Nabeul superficie 326 m, des parts d'un terrain installé à 1 k sud Manzel bouzalfa route liant fondok jdid et Manzal bouzalfa, titre foncier 561222 Nabeul, compte bancaire à la banque d'habitat n°14330202100703139646 et une

voiture de marque DACIA matricule 5084 Tunis 165 de couleur blanche revenant au défunt Ahmed Snoussi.  
2026R03034VEPA2

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère de la justice**

**Tribunal de première instance de Sfax 1**

**Affaire N°694**

En date du 06 octobre 2026, le juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 chargé de la répartition des fonds dans l'affaire n°694 a rendu sa décision d'ouvrir les procédures de distribution de l'argent déposée à la caisse de dépôt et de consignation sous le numéro M052715 du 05/09/2025, d'un montant de 22724.627 dinars sur la base de la pétition dans la répartition des fonds recueillie auprès de Maître Hazem Gdoura pour le compte d'adib kriaa contre le débiteur La Sté chaabane frères pour le compte de son représentant légal, SARL, RNE 45015B, et le reste des créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête de dépôt d'argents.

Ainsi, conformément aux dispositions du chapitre 468 CPCC, «Dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 467 du CPCC.

2026X01420VEPA2

**Décision d'un changement de liquidateur**

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 21/09/2026 pour l'affaire N°165, Madame Sihem Khalfi a été remplacée par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt "Fathi saleh", pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau Rue 02 mars appartement el Khalil 3ème étage Bureau N°133 Manouba - Tél 97554399.

2026403572VEPA2

## CONVOICATIONS

### Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025**

**SOCIETE ABOU NAWAS DE GESTION TOURISTIQUE**

**Société Anonyme**

**Siège Social : Immeuble Ekuity Capital, lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis**

**Identifiant Unique : 0012134D**

Le Conseil d'Administration de la Société ABOU NAWAS DE GESTION TOURISTIQUE à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 novembre 2026 à 10 Heures au siège social de la société sis Immeuble Ekuity Capital, aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers pour l'exercice de l'année 2025.

4. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice de l'année 2025.

5. Approbation du quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.

6. Approbation de la non allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.

7. Les pouvoirs pour formalité.

2026R03006SANB3

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE MEDFACTOR S.A GP1 KM12 BOUMHEL**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1163136B**

Les actionnaires de la Société MEDFACTOR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12/11/2026 à 10H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

2) Augmentation du capital social en numéraire.

3) Suppression de droit préférentiel de souscription.

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2026R03013SANB3

**CONVOCATION A LA DEUXIEME  
ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE EXERCICE 2025**

**STB Moyens Généraux (Filiale du  
Groupe STB), (société en  
liquidation)**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 500.000 Dinars**

**Registre de Commerce :  
N°B01139542014**

**Matricule Fiscal N° :  
1358262L/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS :  
00544253-83**

**Identifiant Unique au Registre  
National des Entreprises N° :  
1358262L**

**Siège Social : 01, Rue des  
Entrepreneurs - 3ème étage - Bab  
Bhar - 1000 - TUNIS**

Les actionnaires de la STB Moyens Généraux, société en liquidation, et suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2026 de reporter l'approbation des états financiers de l'exercice 2025, sont convoqués pour se réunir en une deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à 9 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.
3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

6. Quitus au liquidateur pour sa gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 28/11/2025 (date de sa nomination) au 31/12/2025.

7. Détermination des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour toute la période de la liquidation de la société soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires constatant la clôture de la liquidation, approuvant les comptes définitifs et donnant quitus au liquidateur pour sa gestion.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026403541SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE DES ASSOCIES**

**STB Moyens Généraux (Filiale du  
Groupe STB)**

**(Société en liquidation)**

**Société Anonyme**

**Au capital de 500.000 Dinars**

**Registre de Commerce :  
N°B01139542014**

**Matricule Fiscal N° :  
1358262L/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS :  
00544253-83**

**Identifiant Unique au Registre  
National des Entreprises N° :  
1358262L**

**Siège Social : 01, Rue des  
Entrepreneurs - 3ème étage - Bab  
Bhar - 1000 - TUNIS**

Les associés actionnaires de la STB Moyens Généraux, société en liquidation, sont convoqués pour se

réunir en Assemblée Générale des Associés qui aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à 10 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale des Associés.
2. Lecture et approbation du rapport du liquidateur relatif à la situation financière de la société et du plan de liquidation de la société.
3. Renouvellement du mandat du liquidateur pour une deuxième année à compter du 28 novembre 2026.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026403542SANB3

**CONVOCATION A LA DEUXIEME  
ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE EXERCICE 2025**

**STB Sécurité et Gardiennage  
(Filiale du Groupe STB)**

**(Société en liquidation)**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 200.000 Dinars**

**Registre de Commerce :  
N°B01172016**

**Matricule Fiscal N° :  
1431393M/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS :  
00552450-35**

**Identifiant Unique au Registre  
National des Entreprises N° :  
1431393M**

**Siège Social : 01, Rue des  
Entrepreneurs - 3ème étage - Bab  
Bhar - 1000 - TUNIS**

Les actionnaires de la STB Sécurité et Gardiennage, société en liquidation, et suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2026 de reporter l'approbation des états financiers de l'exercice 2025, sont convoqués pour se réunir en une deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à 11 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs -

3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

6. Quitus au liquidateur pour sa gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 28/11/2025 (date de sa nomination) au 31/12/2025.

7. Détermination des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026403543SANB3

#### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES**

**STB Sécurité et Gardiennage**  
**(Filiale du Groupe STB)**

**(Société en liquidation)**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 200.000 Dinars**

**Registre de Commerce**  
**N°B01172016**

**Matricule Fiscal N° :**  
**1431393M/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS :**  
**00552450-35**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M**

**Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème étage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS**

Les associés actionnaires de la STB Sécurité et Gardiennage, société en liquidation, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale des Associés qui aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à 12 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale des Associés.

2. Lecture et approbation du rapport du liquidateur relatif à la situation financière de la société et du plan de liquidation de la société.

3. Renouvellement du mandat du liquidateur pour une deuxième année à compter du 28 novembre 2026.

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026403544SANB3

#### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**La société Général Industries du Nord GINOR - SA**

**Capital social : 50.000.000 TND**

**Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis**

**IU : 1039673B**

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 12 novembre 2026 à 09 h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relative à l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2025.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2025

7. Désignation ou renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026403545SANB3

#### **CONVOCATION**

**SOCIETE ENGINEERING AND SERVICES FOR COMMUNICATION**

**"ESCOM" S.A. en liquidation**

**AU CAPITAL DE 500.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AL BADR, RUE DU LAC MALAREN LES BERGES DU LAC - 1053 TUNIS**

**IU : 802838C**

Messieurs les Actionnaires de la Société ENGINEERING AND SERVICES FOR COMMUNICATION "ESCOM" SA, en liquidation sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 17/11/2026 à onze heures, à l'Immeuble AL BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur à l'assemblée générale,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,

3. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2025,

4. Approbation s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
  6. Renouvellement du mandat du liquidateur,
  7. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403547SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SUD «SHTS» S.A**  
**Capital social : 9 951 000 DT**

**Siège social : Immeuble AL BADR, rue du lac Mâlarén, les Berges du lac, 1053 Tunis**

**I.U. : 0045998B**

Les actionnaires de la SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SUD S.A. sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 13/11/2026 à onze heures, à l'immeuble AL BADR, rue du lac Mâlarén les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale,
  - 2) Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif à l'exercice 2024,
  - 3) Lecture et examen des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale relatifs à l'exercice 2024,
  - 4) Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2024,
  - 5) Approbation des conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
  - 6) Affectation du résultat de l'exercice 2024,
  - 7) Fixation des jetons de présence,
  - 8) Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027
  - 9) Quitus aux administrateurs,
  - 10) Pouvoirs pour formalités.
- 2026403548SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 Novembre 2026**

**Société Jumbo Tours Tunisie**

**Rue Habib Thameur Houmet Souk Djerba**

**Matricule fiscal : 0769309 MAM 000**

**N° CNSS : 234832-92**

Les actionnaires de la société Jumbo Tours Tunisie S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 16 Novembre 2026 à dix heures, au siège social sis à la Rue Habib Thameur, 4180 Houmt souk Djerba - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture, examen et arrêt des comptes de l'exercice clos le 31/10/2025.
- Renouvellement du mandat du membre de Conseil d'Administration.
- Autorisation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs.
- Questions diverses.

2026403559SANB3

---

**Convocation**

**Société BINA CORP**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 72 180 000 DT**

**Siège Social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis**

**Mat. Fisc. : 1046405 Z**

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 12/11/2026 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2022 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2022 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2022 ;

6. Affectation du résultat;

7. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026403570SANB3

---

**Convocation**

**Société BINA CORP**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 72180000 DT**

**Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis**

**Mat. Fisc. : 1046405 Z**

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 12/11/2026 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à 12h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire;
2. Continuité de l'activité conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales;
3. Transfert du siège social de la société;

4. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société;

5. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026403571SANB3

---

## **SOCIETE AFNOR INTERNATIONAL IT ENGINEERING**

**SA au capital de 1.282.800,000 dinars**

**Siège social : 06, Rue 8609, Charguia 1, 2035 Tunis**

**M.F / Identifiant unique : 1604113Y**

Suivant pv du conseil d'administration en date du 7 octobre 2026, les actionnaires de la société Afnor International IT Engineering sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2026 à 10H au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet de dissolution anticipée.

- Décision de dissolution anticipée de la société

- Mise en liquidation de la société

- Nomination d'un liquidateur

- Fixation des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur

- Détermination du siège de la liquidation

- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité.

2026403576SANB3

---

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**La société Minière et Sidérurgique de Tunisie SM ST SA**

**Au capital 3.050.000 Dinars**

**Siège social : Bir Mcherga - Gare, Zaghouan**

**Identifiant Unique : 0774253X**

Les actionnaires de la société La société Minière et Sidérurgique de Tunisie SMST, Société Anonyme au

capital de 3.050.000 dinars immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0774253X, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2026 à 10 heures aux bureaux de la société sis à l'immeuble Monaco - Avenue du Japon - Montplaisir Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode de convocation;

- Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2025 ;

- Présentation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2025 ;

- Approbation du rapport du conseil d'Administration ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice 2025 ;

- Affectation des résultats;

- Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs à donner.

2026403578SANB3

---

## **Sociétés communautaires**

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE COOPERATIVE REGIONALE JAWHARA REGUEB POUR L'AGRICULTURE**

**1827909/O**

**Regueb 9170**

La Société Coopérative Régionale Jawhara Regueb pour l'Agriculture (ID fiscal : 1827909/0) invite ses membres à l'Assemblée Générale Ordinaire le 7 novembre 2026 à 9h à Route Mezouna km 3, Regueb 9170.

Ordre du jour : rapport moral et financier, mise à jour des membres, renouvellement du CA, modification du règlement intérieur, admission de nouveaux membres, quitus et divers.

2026X01422SODB3

---

## **Autres sociétés**

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SMSA OUED SARRAT**

**Adresse : station hmayid - 7150 Tadjerouine - le Kef**

**MF : 1826490 E**

Messieurs les Adhérents de la SMSA OUED SARRAT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 Octobre 2026 à 10h00 à la maison de la culture Kalaa Snain, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et examen des rapports moraux et financiers au titre des exercices 2023-2024-2025 ;

- 2- Quitus aux Administrateurs;

- 3- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration et remplacement de l'administrateur suite à des démissions;

- 4- Acceptation de nouveaux adhérents;

- 5- Questions diverses.

2026R02999SODB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/11/2026**

**Société "SMCSAM"**

**Siège Social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadra Tunis**

**Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000**

Messieurs les adhérents de la SMCSAM "LITASSOUIK" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le Mardi 24/11/2026 à 10 heures du matin à la salle CRISTALIUM sis au : Centre Urbain Nord 1082 ARIANA Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et discussion du rapport de gestion et financier sur l'exercice 2025 et sa présentation à l'approbation.

2- Lecture et discussion des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sa présentation à l'approbation

3- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2025.

4- Examiner certaines mesures extraordinaires.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Election des membres du conseil d'administration.

7- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026/2027/2028.

La présence de l'adhérent est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque adhérent peut délivrer un mandat de représentation à un autre associé, comme le stipule le statut de l'SMCSAM "LITASSOUIK".

2026R03008SODB3

---

## DIVERS

### Avis au public

#### AVIS

DRIRA ABDELAZIZ ANNONCE QU'IL POSSEDE UN TERRAIN A SFAX ROUTE EL AIN ET ATIA KM 5 DE SURFACE 1198.70 M2 EFFECTUER PAR L'ACTE DE PARTAGE EN DATE DU 23/6/1985. IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X01417DIVD2

---

#### Avis

M. MOHAMED CHALBI annonce que son titre de propriété d'un terrain, sis à route Sidi Mansour km 17 hagouna

SFAX, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de MAITRE ZOGLAMI SAMIRA Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01423DIVD2

---

#### AVIS

Samir Ben Taher Marzouk annonce au public qu'il a perdu son titre de propriété pour la moitié d'une boulangerie ancienne située rue Farhat Hachad Mahres Sfax et il veut extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X01425DIVD2

---

#### AVIS

Mrs Chakib, Malika et Hinda fils Mohamed Mdalel annoncent avoir perdu l'acte de Madhmoun de l'Achat de leur mère Zina Ghali daté le 27 août 1962 enregistré le 12 octobre 1962 N°211 par l'attestation des deux Notaires Ali Driss et conjoint de sa moitié d'une parcelle de terre et d'un immeuble de superficie 159.15 m² située à la route d'edeir km 3 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de leur acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Karray Ilyès à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2026X01426DIVD2

---

#### AVIS

HAMDAOUI BACHIR ANNONCE QU'IL POSSEDE UN TERRAIN A SFAX ROUTE GREMDA KM 13 DE SURFACE 600 M2 EFFECTUER PAR L'ACTE DE L'ACHAT DATE DE 22/5/2008 ET IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X01427DIVD2

#### AVIS

Mr Jamel Eddin Ben Mokhtar Yaich titulaire de la C.I.N N°01057658 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 902 m² renfermant une maison à la route de Gremda km 7 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original de l'acte d'achat daté le 30 mars 1974 enregistré à Sfax le 23 décembre 1980 n°116 des dossiers des Notaires Mohamed Koubaa et Hamouda Khabou.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01429DIVD2

---

#### Perte de titre de propriété

Madame El Hedhba Bent Hamda Ayari déclare avoir perdu le titre de propriété n°01/10475, relatif au titre foncier n°104709 - Tunis, conformément à l'attestation de perte n°451 délivrée par le poste de la Sûreté nationale d'El Intilaka en date du 16/10/2026.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 20/10/2026.

2026403575DIVD2

---

### Rectificatifs

#### Rectificatif

L'annonce parue au JORT n°81 du 10 juillet 2026, annonce n°2026R02068RECZ9, page n°2137 :

Lire :

Société Etoile de Mer Diving Center

Au lieu de :

Société de Mer D-iving Centre.

L'annonce 2026R02692RECZ9 annule et remplace l'annonce parue au JORT n°116 du 18/9/2026.

# ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT**  
**ET DES AFFAIRES FONCIERES**  
**Commission de reconnaissance et de délimitation**  
**des terrains relevant du domaine privé de l'Etat**  
**du gouvernorat de Bizerte**

**Avis de publicité**  
**de la date du dépôt des rapports de délimitation**

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **24 Aout 2026** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

| Situation       | Délégation  | Superficie/m2 | Limites                                                                                                                                                                         | N°Dossier    |
|-----------------|-------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Bayadh Marnissa | Bizerte Sud | 2850          | <b>Nord:</b> Zone Cadestrale<br><b>Sud:</b> Zone Cadestrale<br><b>Est:</b> Héritiers Khmais Jemili<br><b>Ouest :</b> Héritiers Mohamed Saleh Jemili                             | D.P.E<br>531 |
| Bayadh Marnissa | Bizerte Sud | 10200         | <b>Nord :</b> Zone Cadestrale<br><b>Sud :</b> Zone Cadestrale<br><b>Est :</b> Héritiers Ibrahim Ben Ahmed Makhlouf<br><b>Ouest :</b> Héritiers Ahmed Makhlouf                   | D.P.E<br>532 |
| Bayadh Marnissa | Bizerte Sud | 3200          | <b>Nord :</b> Zone Cadastralle<br><b>Sud :</b> Zone Cadastralle<br><b>Est :</b> Ahmed Jemili<br><b>Ouest :</b> Khmais Jemili                                                    | D.P.E<br>533 |
| Bayadh Marnissa | Bizerte Sud | 2800          | <b>Nord :</b> Héritiers Ibrahim Ben Mohamed Jemili<br><b>Sud :</b> Héritiers Ibrahim Jemili<br><b>Est :</b> Héritiers Ibrahim Jemili<br><b>Ouest :</b> Héritiers Khemais Jemili | D.P.E<br>534 |

2026R03015MINA4